

À l'attention des membres de la Commission des Affaires étrangères

Chambre des représentants de Belgique
1008 Bruxelles

4 décembre 2024

Objet : Appel urgent concernant l'impact des réformes potentielles des pensions et fiscales sur la diplomatie belge

Madame la Présidente de la Commission, Mme Van Hoof,

Messieurs les Vice-Présidents de la Commission, M. De Maegd et M. Metsu,

Mesdames et Messieurs les membres permanents de la Commission,

Nous écrivons au nom de BeFamily, l'association représentant les conjoints des diplomates belges, pour exprimer nos profondes préoccupations concernant les réformes économiques en discussion dans le cadre des négociations fédérales en cours. Nous sommes particulièrement inquiets de l'impact disproportionné que les réformes potentielles des pensions et du quotient conjugal pourraient avoir sur la diplomatie belge. La capacité de la Belgique à défendre ses intérêts à l'échelle mondiale repose sur un corps diplomatique prospère. Cependant, ces réformes risqueraient de compromettre le bien-être financier des familles diplomatiques rendant une carrière de diplomate belge de moins en moins attrayante et, à terme, affaiblissant la diplomatie belge.

Le succès de la diplomatie belge — et, par conséquent, la défense de ses intérêts à l'étranger — repose sur l'engagement et l'expertise de ses diplomates. Toutefois, le corps diplomatique a beaucoup évolué au cours des dernières décennies. L'époque où un conjoint accompagnait discrètement le diplomate est révolue. Aujourd'hui, le corps diplomatique est constitué de familles diverses. Les conjoints, souvent porteurs de leurs propres ambitions et rêves, mettent leur carrière entre parenthèses pour soutenir celle du diplomate. Partir à l'étranger est donc une décision prise en famille. Cependant, la situation actuelle ne reflète pas cette réalité moderne.

En raison des restrictions liées aux permis de travail et d'autres obstacles juridiques, il est impossible pour les conjoints de générer un revenu dans la plupart des affectations à l'étranger, encore moins de constituer leur propre pension. En reconnaissance de cette réalité, un nombre croissant de pays européens accorde un soutien spécifique aux conjoints de diplomates pour la constitution d'une pension. Parmi eux figurent les Pays-Bas, le Danemark, la Suisse, la Finlande, l'Autriche, la République tchèque, la Lettonie, l'Estonie, la Slovaquie,

Norvège et le Royaume-Uni. À ce jour, la Belgique n'offre aucune aide de ce type à ses conjoints diplomatiques.

Les informations issues des négociations gouvernementales actuelles sur une réforme potentielle des pensions sont peu encourageantes pour les conjoints de diplomates belges. Par exemple, un renforcement du lien entre les années travaillées et l'accumulation des droits à pension pourrait signifier qu'une seule rotation à l'étranger suffirait pour priver un conjoint de ses droits à pension. Cela crée une dépendance financière à vie entre le conjoint et le diplomate, et représente un risque considérable en cas de décès prématuré du diplomate ou de divorce.

Puisque les conjoints travaillent rarement à l'étranger, ils ne contribuent pas au revenu familial. L'abolition du quotient conjugal réduirait davantage les revenus des familles diplomatiques, sapant ainsi leur capacité à épargner pour leur retraite via les troisième et quatrième piliers.

Bien que nous comprenions que les négociations pour un accord de gouvernement soient toujours en cours, nous sollicitons les décideurs à examiner attentivement les conséquences involontaires des réformes proposées. La combinaison des réformes des pensions et de l'abolition du quotient conjugal risque de créer une spirale négative. La dépendance financière accrue et la hausse des coûts décourageraient sans aucun doute les familles diplomatiques de partir à l'étranger. Bien que nous ne représentions qu'environ 500 familles, ces réformes menacent l'ensemble du service diplomatique belge, à un moment où la diplomatie est plus essentielle que jamais.

Chez BeFamily, nous alertons depuis longtemps le SPF Affaires étrangères sur la dépendance financière des conjoints et sur les menaces qui en découlent pour l'avenir de la carrière diplomatique. Cependant, cette question reste complexe pour le SPF, car elle nécessite un accord avec d'autres départements, notamment le Service Pensions. Nous n'attendons pas des négociateurs qu'ils trouvent une solution définitive dans le cadre de l'accord de gouvernement, mais nous espérons — et demandons votre soutien à cet égard — qu'un futur accord reconnaisse notre situation et établisse un mandat permettant aux parties concernées de collaborer pour trouver une solution durable.

Nous vous remercions sincèrement pour votre attention à cette question, qui affecte tant le bien-être des familles diplomatiques que l'avenir de la diplomatie belge. Nous vous prions de bien vouloir défendre notre cause dans vos réseaux et veiller à ce qu'un futur accord de gouvernement prenne en compte ces préoccupations. BeFamily reste à votre disposition pour discuter de cette question avec la Commission et ses membres. Encore une fois, merci pour votre engagement à renforcer la diplomatie belge.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Messieurs les Vice-Présidents, Mesdames et Messieurs les membres, l'expression de nos salutations distinguées.



Pour BeFamily,
Han Pétry, Présidente